
REGLES DE SELECTION DES EQUIPES OPEN DE FRANCE TIR NATURE

Les équipes sont composées de 5 tireurs, dont au moins 1 jeune (minime, cadet ou junior) et doivent comporter chacune les 5 types d'arc (un arc droit nu, un arc chasse nu, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre). Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie, à savoir arc nu, arc à poulies nu ou arc libre.

La Ligue instaure des conditions et un mode de sélection pour décider l'envoi d'une équipe régionale homme et une équipe régionale dame pour l'Open de France Nature.

- **Minima pour participation à l'Open Nature :**

La Ligue envoie une équipes hommes ou/et femmes si le cumul des scores des 5 tireurs dans 5 armes atteignent un niveau suffisant de points permettant de situer l'équipe dans la moitié supérieure du Championnat de l'Open Nature de l'année précédente.

- *Score de l'équipe de milieu du tableau de l'Open de France année N-1 : 5000 pts*
- *Le cumul des moyennes des 5 meilleurs archers de la Ligue année N : 5250 pts donc la ligue envoie l'équipe.*
- *Le cumul des moyennes des 5 meilleurs archers de la Ligue année N : 4600 pts donc la Ligue n'envoie pas l'équipe.*

Dans le cas d'un nombre d'équipes impair, le score du milieu correspond à l'équipe du milieu :

exemple : si 7 équipes, le score à retenir est le 4ème.

Dans le cas d'un nombre d'équipes pair, le score à retenir es celui du dernier de la moitié supérieure :

exemple : si 8 équipes, le score à retenir es le 4ème.

Le score retenu pour prendre la décision d'envoi d'une équipe (dans les 5 armes), est la somme des moyennes calculées de chaque tireur à l'issue du circuit de 3 compétitions.

Chaque année, la commission sportive régionale annoncera les minima et les dates clés du circuit.

- **Le circuit de 3 compétitions :**

Les archers souhaitant être sélectionnables pour l'équipe de ligue doivent participer à 3 compétitions identifiées préalablement choisies par la commission sportive régionale, dont le **championnat de ligue de tir nature**.

Les archers ne participant pas aux 3 compétitions du circuit ne sont pas sélectionnables.

A l'issue du circuit de 3 compétitions, un classement sera effectué avec la moyenne des 3 scores. **Le meilleur de chaque catégorie d'arme** pourra être sélectionnée sachant qu'une **priorité au Jeune** sera donnée.

Le nombre de point obtenu au Championnat de Ligue servira à départager les égalités.

En cas de défection d'un archer, il sera remplacé par le suivant, en respectant les conditions de sélection.

Un comité de sélection se réunira au besoin pour statuer et se composera :

- du président de la Ligue ou un représentant désigné
- du responsable de la commission sportive régionale
- du cadre technique régional.

- **Constitution du groupe de tireurs intéressés :**

Les tireurs souhaitant participer au mode de sélection pour être suivis en compétitions et à l'entraînement sont priés de bien vouloir se faire connaître au moyen du bulletin réponse diffusé en même temps que les conditions annuelles.

Le bulletin réponse est à retourner au siège de la Ligue avant une date buttoir.



Ligue Languedoc-Roussillon
de Tir à l'Arc

Ligue Languedoc-Roussillon
de Tir à l'Arc

CONDITION ANNUELLE 2013
OPEN DE FRANCE TIR NATURE
10 ET 11 MAI 2013 à ALBERTVILLE

• **MINIMA A REALISER :**

➤ SCORE MINIMUM POUR EQUIPE HOMME :

2012 20 équipes 10ème place 5245 pts

➤ SCORE MINIMUM POUR EQUIPE FEMME :

2012 14 équipes 7ème place 4275 pts

• **CIRCUIT DE 3 COMPETITIONS :**

- Championnat de Ligue tir Nature du 03 mars 2013 à Pujaut
- Compétition du 07 avril 2013 à Langlade
- Compétition du 21 avril 2013 à Bizanet

Un spécialiste du tir nature membre du comité directeur de la Ligue ou à défaut le cadre technique ou un professionnel membre de l'ETR (désigné par le cadre technique) aura pour mission :

- d'assurer le suivi en compétition des tireurs souhaitant s'investir
- d'organiser un regroupement d'entraînement sur une journée avec une préparation conjointe avec le cadre technique. La date sera déterminée avec les tireurs concernés.

• **BULLETIN REPONSE :**

A retourner complété avant la date buttoir du 15 mars 2013 au siège de la Ligue

Ligue Languedoc-Roussillon de Tir à l' Arc
Maison Régionale des Sports
CS 37093
1039 rue Georges Méliès
34967 Montpellier Cedex 2
Tél./Fax : 04 11 75 55 41
courriel : tiralarclr@neuf.fr
ww.tiralarclanguedocroussillon.fr



BULLETIN REPONSE OPEN NATURE 2013

A RETOURNER AVANT LE 15 MARS 2013

Je, soussigné :

NOM : _____ Prénom : _____

Licence n° : _____ Club : _____

Adresse mail : _____

Tel : _____ / _____

O m'engage dans le mode de sélection des équipes OPEN NATURE 2013

O ne souhaite pas m'investir dans le mode de sélection OPEN NATURE 2013

MOTIF : _____

Fait à _____ le _____

SIGNATURE